

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne ..... 1.000 francs Chaque annonce répétée... Moitié prix  (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).  Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO ..... 15 000f 31 000f.		-	-	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs.	Etranger France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie. .... - -		20.000f.	40.000f	
	Etranger : Autres Pays		23 000f	46 000f	
	Prix du numéro ..... Année courante 600 f		Année ant.	700f.	
	Par la poste ..... Majoration de 130 f par		numéro		
	Journal légalisé ..... 900 f		Par la poste	-	

### S O M M A I R E

#### PARTIE OFFICIELLE

#### DECRETS

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2024	
31 mars	..... Décret n° 2024-914 mettant fin aux fonctions du Premier Ministre ..... 461
31 mars	..... Décret n° 2024-915 mettant fin aux fonctions du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement ..... 462
31 mars	..... Décret n° 2024-916 mettant fin aux fonctions des membres du Cabinet du Président de la République ..... 462
31 mars	..... Décret n° 2024-917 mettant fin aux fonctions du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ..... 462
31 mars	..... Décret n° 2024-918 mettant fin aux fonctions de Ministres, Secrétaire généraux adjoints à la Présidence de la République ..... 462

#### PARTIE OFFICIELLE

### DECRETS

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### Décret n° 2024-914 du 31 mars 2024 mettant fin aux fonctions du Premier Ministre

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 42, 43, 49, 53 et 56 ;

VU le décret n° 2024 -703 du 06 mars 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024 -705 du 08 mars 2024 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Sidiki KABA, Premier Ministre.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 31 mars 2024.

Macky SALL

**Décret n° 2024-915 du 31 mars 2024 mettant fin aux fonctions du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2024 - 914 du 31 mars 2024 mettant fin aux fonctions du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Seydou GUEYE, Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 31 mars 2024.

Macky SALL

**Décret n° 2024-916 du 31 mars 2024 mettant fin aux fonctions des membres du Cabinet du Président de la République**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007 - 909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République ;

VU le décret n° 2024 - 706 du 08 mars 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères,

DECRETE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions des membres du Cabinet du Président de la République.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 31 mars 2024.

Macky SALL

**Décret n° 2024-917 du 31 mars 2024 mettant fin aux fonctions du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007 - 909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République ;

VU le décret n° 2024 - 706 du 08 mars 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères,

DECRETE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Oumar Samba BA, Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 31 mars 2024.

Macky SALL

**Décret n° 2024-918 du 31 mars 2024 mettant fin aux fonctions de Ministres, Secrétaires généraux adjoints à la Présidence de la République**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2007 - 909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Présidence de la République ;

VU le décret n° 2024 - 706 du 08 mars 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères,

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de :

- Monsieur Diatourou NDIAYE, Ministre, Secrétaire général Adjoint à la Présidence de la République ;
- Monsieur François COLLIN, Ministre, Secrétaire général Adjoint à la Présidence de la République.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 31 mars 2024.

Macky SALL